



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

REUNION PUBLIQUE

22 septembre 2025 - Rancenay

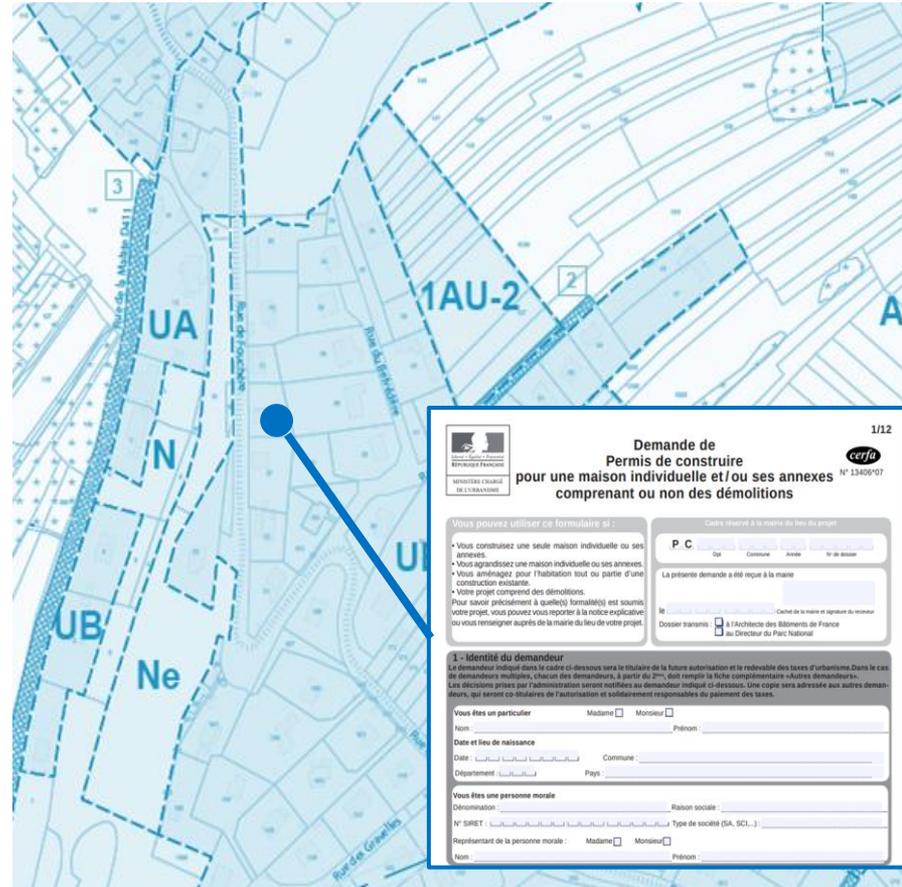
A quoi et à qui sert le PLUi ?

Le PLUi est très impactant ...

Il garantit des règles de constructibilité cohérentes à l'échelle des 68 communes sans les uniformiser.

Il fixe à la parcelle les règles (écrites et graphiques) de constructibilité opposables aux permis de construire, déclarations préalables de travaux, permis d'aménager,

Il contient : un rapport de présentation (diagnostic), le PADD, un règlement écrit et graphique (plan) et des orientations d'aménagement et de programmation sur les secteurs de projets.



Le PLUi est très impactant ... pour le devenir de la **COMMUNE**

Il assure le dynamisme de la commune, répond **aux exigences nationales** (lois..etc), tout en répondant aux **besoins des habitants**.



L'exercice est pour le moins périlleux....

Or, les habitants ont des attentes variées



Le PLUi est très impactant ... pour le devenir du **GRAND BESANÇON**

Il définit un **projet commun** qui affirme le développement de l'intercommunalité vis-à-vis des territoires limitrophes, au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté, ...

Il répartit les **objectifs généraux d'aménagement et de développement** pour organiser la complémentarité entre communes et **éviter les concurrences néfastes** au développement de la métropole



La cohérence du projet de territoire est garante du sentiment d'appartenance au Grand Besançon

Les ENJEUX du PLUi



ENJEUX DE CE DÉBUT DE SIÈCLE

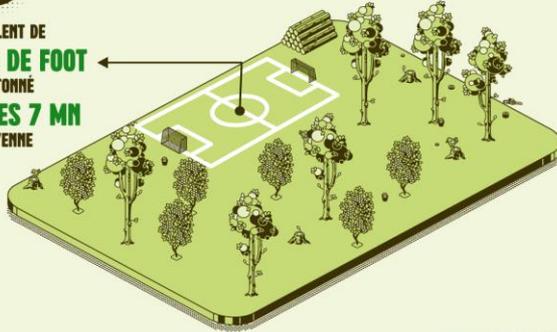
ÉLECTIONS
2022

BILAN DU QUINQUENNIAT

BÉTONISATION ET ARTIFICIALISATION DES SOLS



L'ÉQUIVALENT DE
1 TERRAIN DE FOOT
EST BÉTONNÉ
TOUTES LES 7 MN
EN MOYENNE



Source : Terre de Liens estime à 57.000 ha en moyenne par an les terres naturelles artificialisées.

basta!

CONSOMMATION D'ESPACES :
LES TENDANCES NATIONALES AU 1^{ER} JANVIER 2019



276 377 ha ont été consommés
entre 2009 et 2019

Soit l'équivalent du département du Rhône

A ce rythme, d'ici à 2050,
c'est l'équivalent de la Corse
qui sera consommé

Après une baisse entre 2011 à 2015,
la consommation d'espaces se stabilise depuis 2016 à 23 500 ha / an
Soit la surface d'une métropole comme Dijon (240 km²)



Source : CEREMA

LOGEMENT

<https://media.letelegramme>

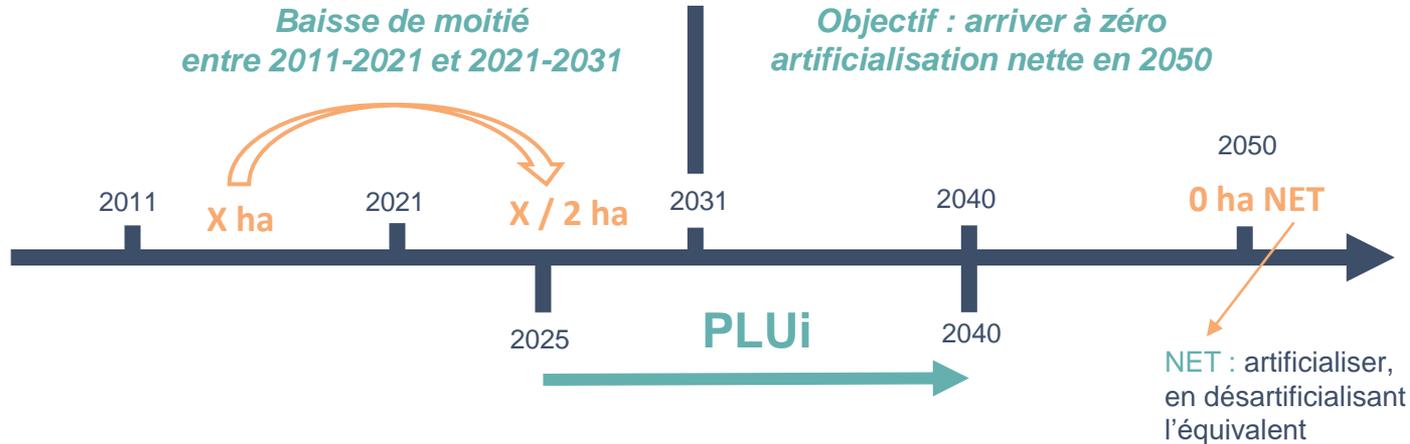
Doit-on se passer
des lotissements ?



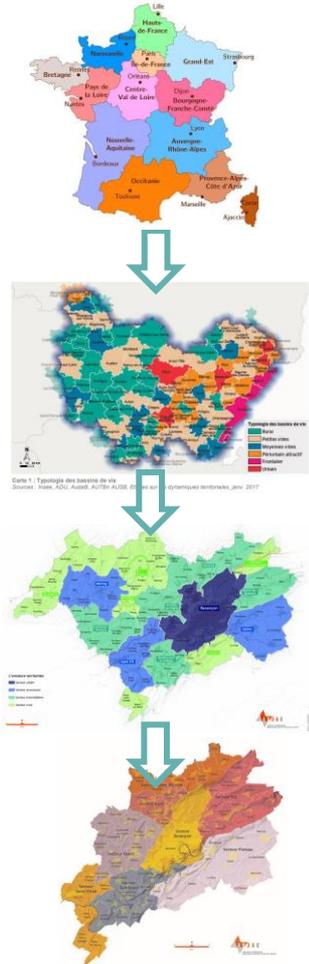
ENJEUX DE CE DÉBUT DE SIÈCLE

Loi Climat et Résilience | août 2021 :

- fixe l'objectif national de **RÉDUCTION par 2 DES SURFACES AGRICOLES ET NATURELLES** à consommer sur 2021-2031
- vise l'objectif de **0ha net en 2050** (compenser l'artificialisation par de la désartificialisation)
- demande aux Régions et SCoT de décliner ces objectifs pour les EPCI (GBM)



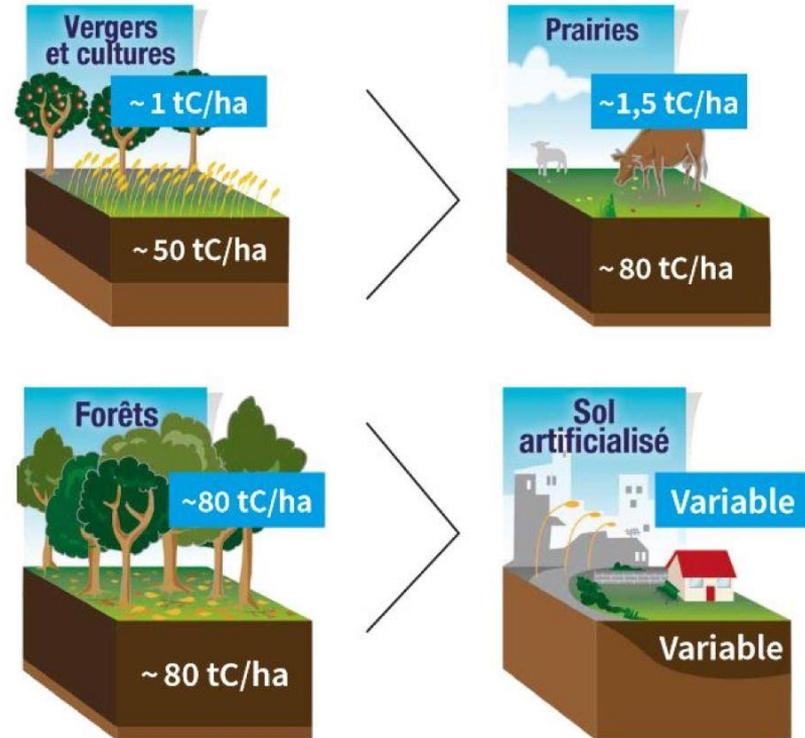
La loi Climat et Résilience est issue de la convention citoyenne pour le climat (échantillon de 150 citoyens tirés au sort en France).



LA CAPTATION DU CARBONE

En augmentant de **4% les capacités de captation de carbone** des sols du monde, on atteindrait la neutralité carbone directement.

Aujourd'hui, 25 % des sols de la planète sont fortement dégradés (41 % pour les sols cultivés) auxquels s'ajoutent **chaque année 12 millions d'hectares supplémentaires dégradés** (source : OPECST).



Source : base carbone ADEME, données INRA,
« Stocker du carbone dans les sols agricoles de France ? » Octobre 2002

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

La conservation des terres agricoles et la diversification de la production agricole (légumes, fruits protéines végétales, petits élevages) permettront d'améliorer la production locale des aliments des grands-bisontins.

L'assiette d'un Grand Bisontin



Si la surface agricole du Grand Besançon était exclusivement dédiée à l'alimentation de ses habitants, seuls **24 %** des besoins pourraient être couverts selon le régime alimentaire actuel.

ENJEUX DE CE DÉBUT DE SIÈCLE



Un CERCLE VERTUEUX entre préservation et développement

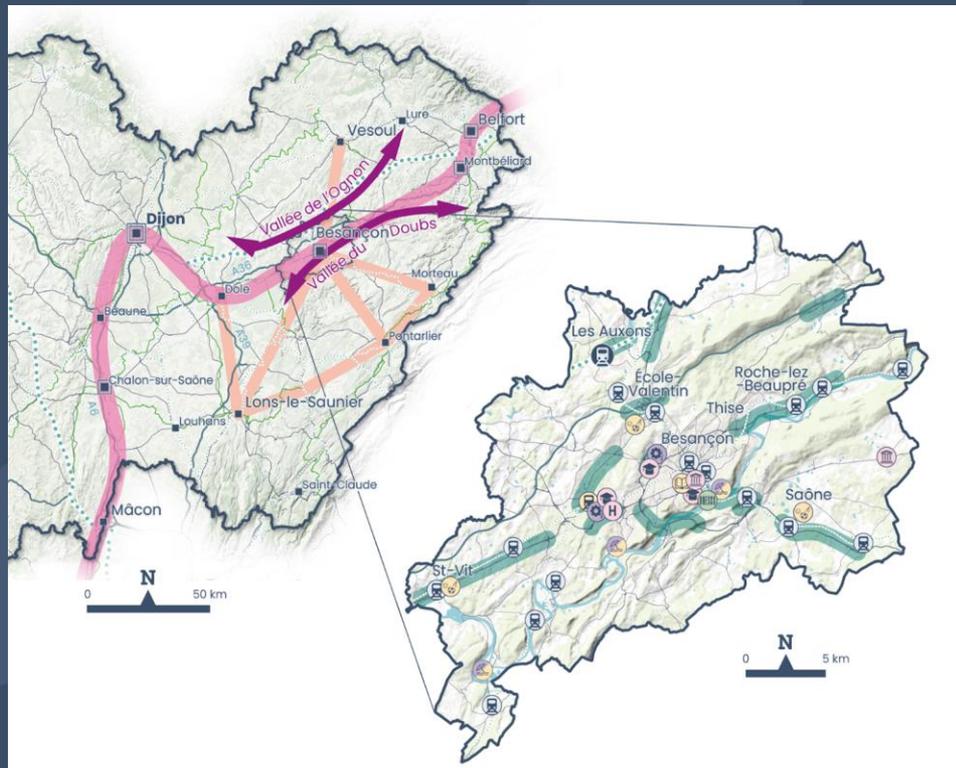
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Lien vers la vidéo « PLUi de Grand Besançon Métropole : découvrez le PADD » :

<https://www.youtube.com/watch?v=GmYCh17E5xM>



AXE 1 POUR UNE METROPOLE ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE



Soutenir l'université et
l'enseignement supérieur, le
développement des activités du
CHU et l'implantation de l'armée

Consolider les zones d'activités
thématiques de Besançon

Affirmer le caractère
exceptionnel des fortifications
Vauban

Affirmer la place de GBM en
Région Bourgogne-Franche-
Comté

....

AXE 2

POUR UNE METROPOLE VERTUEUSE ET SOLIDAIRE



Produire 13 500 logements
dont 6 750 à Besançon tout en
évitant le gaspillage du foncier
et en organisant la densification

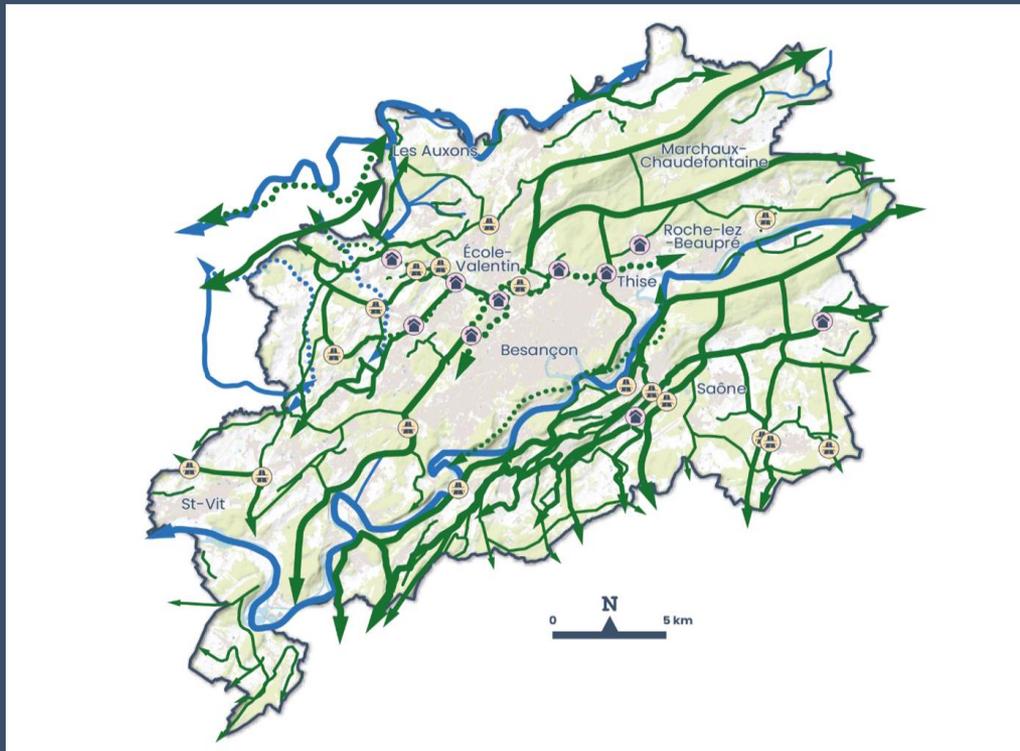
Déployer les 90 ha du schéma
directeur des zones d'activités
économiques

Prioriser l'aménagement de
l'espace bâti, limiter les
aménagements en extension
urbaine et les assortir de
compensations
Imaginer de nouvelles formes
urbaines

Consolider les centralités /
organiser les mobilités

AXE 3

POUR UNE METROPOLE AU CADRE DE VIE SAIN ET RESILIENT



Stimuler la réduction de la consommation énergétique / Définir les conditions de production d'énergie renouvelable

Lutter contre les îlots de chaleur urbains

Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers en hiérarchisant leur valeur

Protéger la trame verte et bleue du SCoT

Préserver la ressource en eau

Protéger les habitants des risques naturels

DECLINAISON REGLEMENTAIRE : concrètement, comment intégrer la trajectoire ZERO ARTIFICIALISATION NETTE ?



VIVRE AVEC LE ZAN, COMMENT FAIRE ?

Moins de place, autant (sinon plus) d'habitants...
comment bien vivre ensemble ?

💡 Densifier l'habitat individuel par la mitoyenneté

- + Économe en foncier
- + Espace extérieur privatif
- + Bonne isolation thermique

Atouts

faiblesses

Contiguïté des habitations

Ensoleillement limité selon
l'exposition des logements



Maisons en bande
en tissu pavillonnaire



27

logements par ha



Absence
d'espaces communs



30 %

Restructuration d'un
bâtiment industriel en
logements individuels



40

logements par ha



Parties communes
aménagées



20 %

Le béguinage, maisons
mitoyennes
et espaces collectifs



45

logements par ha



Parties communes
aménagées



30 %



Densité bâtie brute



Coefficient de non-
imperméabilisation



Espaces communs

VIVRE AVEC LE ZAN, COMMENT FAIRE ?

Moins de place, autant (sinon plus) d'habitants...
comment bien vivre ensemble ?

💡 Réinventer l'habitat collectif

- + Typologies diversifiées
- + Économe en foncier
- + Espace extérieur privatif
- + Bonne isolation thermique

**Atouts
faiblesses**

Fonctionnement de copropriété

Contiguïté des habitations

Ensoleillement limité selon
l'exposition des logements



Châtillon-le-Duc, Doubs (25)



Les Auxons, Doubs (25)



Franois, Doubs (25)

**Les Carrés de l'habitat,
combiner appartement
et jardin**



44

logements par ha



Absence
d'espaces communs



40 %

**L'habitat intermédiaire,
alternative individualisée
au collectif**



40

logements par ha



Absence
d'espaces communs



40 %

**Les petits collectifs
à taille humaine**



96

logements par ha



Absence
d'espaces communs



30 %



Densité bâtie brute



Coefficient de
végétalisation*



Espaces communs

VIVRE AVEC LE ZAN, COMMENT FAIRE ?

Moins de place, autant (sinon plus) d'habitants...
comment bien vivre ensemble ?

💡 Construire du lien par l'habitat

- + Lien social
- + Coûts partagés
- + Mutualisation d'espaces et équipements



- Montage d'opération complexe
- Gouvernance collective chronophage



Le coliving, la colocation nouvelle génération avec services



160

logements par ha



Parties communes aménagées



80 %

Les colocations Âges et Vie, l'habitat inclusif pour seniors



49

logements par ha



Parties communes aménagées



60 %

Un habitat participatif coconstruit et cogéré par ses habitants



109

logements par ha



Co-gestion de parties communes aménagées



30 %



Densité bâtie brute



Coefficient de végétalisation*



Espaces communs

VIVRE AVEC LE ZAN, COMMENT FAIRE ?

Moins de place, autant (sinon plus) d'habitants...
comment bien vivre ensemble ?



Réaliser des aménagements
et constructions de qualité
dans les zones d'activités, les
espaces publics et prévoir la
conception d'équipements
mutualisés moins
consommateurs de foncier



Abords de la Cité des Arts

Besançon (25)

Agence L'Anton (L'ANTON Jean-Marc -
paysagiste) - KUMA Kengo & Associates -
MARKERT Sarah, mandataire Kengo Kuma &

L'ARCHITECTURE COMME SOLUTION - Version CROABFC - 7/48



Les suites à venir et la concertation



Calendrier et outils pour s'informer et participer

1^{er} trimestre 2025 : réunions publiques

Été 2025 : Finalisation du projet

Hiver 2025 : arrêt du PLUi en conseil communautaire et municipal

Prochain mandat : approbation

Une Participation en ligne

Rendez-vous sur plui.grandbesancon.fr et participez aux sondages et espaces de discussion



Recensement participatif

Contribuer au zonage du PLUi en identifiant les arbres d'intérêt et le petit patrimoine à préserver.



Registres de concertation

Des registres permettant le recueil de vos remarques et observations sur le PLUi en cours d'élaboration sont à votre disposition au siège de GBM, dans les 68 mairies et sur internet plui.grandbesancon.fr



Des éléments d'informations

(vidéo, plaquette d'information, compte-rendu illustré) sur plui.grandbesancon.fr



Zonage provisoire

**non contractuel
non validé**





Grand Besançon Métropole
Communauté urbaine

La City – 4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon Cedex

Tél. 03 81 87 88 89
www.grandbesancon.fr



**Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal**